

LES ASSURANCES CHEZ LES SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES

Le mémo pour un camp bien assuré !



La base

Toute personne affiliée chez les Scouts et Guides Pluralistes est couverte en cas d'accident par l'assurance de base.

Vérifie bien que tous les membres de ta Section (y compris les Staffs et intendant-es) sont repris dans Sésame !

Si un accident est arrivé, pense à prendre **la déclaration d'accident** pour la faire remplir par le-la médecin.

La déclaration est à renvoyer au Siège Fédéral maximum un mois après ton camp.

Les assurances complémentaires

Trois assurances complémentaires sont disponibles :

- **Assurances véhicules automoteurs :**

Utile si la voiture à assurer n'est pas en assurance OMNIUM, cette assurance peut être prise pour un véhicule personnel, emprunté ou loué. L'assurance couvre des dégâts matériels, les bris de vitre, l'incendie ou les vols subis par le véhicule durant le camp.

- **Assurances « occupation temporaire de locaux » :**

Cette assurance s'adresse aux Sections et Unités qui occupent temporairement des locaux pour les besoins de leurs activités. Elle couvre la responsabilité civile et l'incendie des dommages occasionnés aux bâtiments et à leur contenu (les biens appartenant aux locataires/occupant-es sont exclus de cette assurance).

Une assurance qui peut être intéressante si tu occupes un bâtiment durant cet été.

- **Assistance à l'étranger**

Cette assurance est intéressante si tu pars en camp à l'étranger. Tu peux proposer cette assurance aux parents puis transmettre la liste et le paiement à la Fédération.

Cette assistance couvre notamment : l'assistance médicale, avec rapatriement si nécessaire ; frais de recherche et de secours ; en cas de décès d'un assuré, prise en charge des frais logistiques ; retour anticipé en cas de décès en Belgique d'un membre de la famille ; remboursement de frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.

Si vous partez en voitures, vous pouvez aussi déclarer le véhicule dans le cadre de cette assistance.



Des questions ?

⇒ Parcours notre Foire aux questions spécial Assurances.

⇒ Contacte Catherine au **02/539.23.19** en journée ou par e-mail à l'adresse **assurance@sgp.be**.



À retenir :

Tu comptes faire une demande d'assurances ?

Prends-y-toi à l'avance, **minimum 15 jours avant ton départ en camp**, pour nous laisser le temps de faire le suivi de ton dossier et s'assurer que tout soit en ordre avant le grand jour !

Tous les documents nécessaires (demande d'assurance et déclaration d'accident ou de sinistre) sont disponibles ici : <https://www.scoutspluralistes.be/Questions-assurances.html>